



p.3

AUTOMOBILES

Les opérateurs décideront d'où et quand importer

PRESSE ÉCRITE

UNE MORT ANNONCÉE ?



Le cas de la presse écrite en ces temps de crise financière est plus qu'inquiétant. Comment ne pas prendre acte, avec étonnement, de cet «acharnement» à vouloir donner le coup de grâce, économiquement et par les canaux fiscaux et parafiscaux, à ce qui subsiste encore de vitalité dans le corps meurtri de la corporation et des éditeurs de presse ? Faut-il donner un nom et une intention à des démarches qui ne répondent à aucune logique «idéo-logique» ou politique ? **p.4**

© Photo : D.R

Sputnik V : Les personnes vaccinées seront contactées après 21 jours pour une deuxième injection **p.2**

LE DR MOHAMED BERKANI BEKKAT

Le plus important reste à faire

p.2



VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Après Blida, Alger puis toute l'Algérie

p.2



LA RELANCE ÉCONOMIQUE TRIBUTAIRE DE L'ACTIVITÉ DE TRANSFORMATION **L'Algérie ne vise pas «l'exportation des minerais bruts», selon Aït Ali** **p.3**

Eau

Augmenter les capacités de traitement des eaux usées à 2 mds m³/an horizon 2030

Le ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki a annoncé, samedi à Relizane, l'augmentation des capacités de traitement des eaux usées à 2 mds m³ par année horizon 2030.

Littérature enfantine

Une meilleure compréhension de la déficience chez l'enfant

L'importance de la littérature enfantine dans la compréhension de l'handicap chez l'enfant a été soulignée, samedi, par l'enseignante Loubna Belkhiri, à l'occasion d'un séminaire international en ligne, dédié à «la littérature enfantine, problèmes et défis», organisé par le laboratoire du patrimoine et linguistique de l'Université Chadli-Bendjedid.



Véhicules neufs

Les délais d'acquisition définis par les concessionnaires

Le ministère de l'Industrie a pour rôle l'octroi des agréments définitifs d'importation au profit des opérateurs répondant aux conditions du cahier de charges et non de définir les délais d'arrivée des premiers véhicules, a estimé samedi à Alger le ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali Braham.

Vaccination contre la Covid-19

Après Blida, Alger puis toute l'Algérie

C'est parti ! Après Blida qui a ouvert, samedi, la campagne de vaccination contre la Covid 19, c'était au tour d'Alger de prendre, hier, le relais. Cela s'est fait à la polyclinique «les Sources» (hauteurs d'Alger) avec la vaccination du Premier ministre, Abdelaziz Djerad.

A cette occasion, les Algériens ont été rassurés quant à la quantité des doses du vaccin contre la Covid-19 que notre pays compte importer. Elle sera «suffisante», a affirmé Abdelaziz Djerad qui a confirmé que l'opération de vaccination s'étalera sur toute l'année 2021. «Nous avons nos traditions dans ces campagnes de vaccination, il faut que ça soit une opération ordinaire», a-t-il fait observer. Par ailleurs, le Premier ministre a reçu aujourd'hui au Palais du gouvernement, l'ambassadeur de Russie en Algérie, auquel il a exprimé au nom du Président Abdelmadjid Tebboune les remerciements du Gouvernement algérien aux hautes autorités russes pour leur réponse à la demande de l'Algérie d'acquiescer le vaccin «Sputnik V». Les deux parties ont convenu d'engager des contacts entre les services compétents pour établir une coopération bilatérale dans le domaine de la fabrication du vaccin «Sputnik V» en Algérie. De son côté, en marge du lancement officiel de la campagne de vaccination dans la wilaya d'Alger, le Dr Djamel Fourar, porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, a tenu également à rassurer sur la distribution équitable du vaccin à travers toutes les wilayas, d'abord, les plus touchées par la pandémie, pour satisfaire tous les Algériens qui veulent se faire vacciner, tout en rappelant que la vaccination n'est pas obligatoire, mais il est souhaitable que tous soient vaccinés. Il a fait savoir qu'un suivi quotidien des personnes vaccinées est effectué par le biais de la plate-forme numérique pour leur rappel 21 jours après, afin de recevoir la deuxième dose du vaccin. Le Dr Djamel Fourar a insisté sur quelques points : C'est un vaccin sûr et il n'y a pas d'effets secondaires ; la vaccination n'est pas limitée dans le temps ; c'est le seul remède contre la Covid-19 mais il ne faut pas abandonner les mesures préventives, surtout le port du masque qui reste de vigueur même après la vaccination. Il a confirmé que les priori-



■ Les prioritaires dans la vaccination sont le personnel de la santé, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques puis les personnes âgées de 18 ans. (Photo:DR)

taires dans la vaccination sont le personnel de la santé, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques puis les personnes âgées de 18 ans. La stratégie adoptée par l'Algérie est modulable et flexible et peut être améliorée au fur et à mesure, a fait savoir le Dr Djamel Fourar. Samedi, à Blida, ce dernier avait fait remarquer que

de «grands pays» n'avaient pas encore entamé la vaccination et rappelé que le gouvernement avait consacré 20 milliards de DA pour mener à bien cette opération au niveau national et que le coût du premier quota (50.000 doses) était de 1,5 milliard de DA. «La santé du citoyen algérien est inestimable comme l'a avancé le président de la Répu-

blique. Le Conseil scientifique «a choisi «Sputnik V» parmi quatre ou cinq autres vaccins sur les dix homologués par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)», a-t-il assuré soulignant que les rapports et études scientifiques ont prouvé que son efficacité avoisine les 92, voire les 100%. Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, avait affirmé, samedi depuis Blida, que cette opération intervient en application des instructions du président de la République, qui avait annoncé le début de la campagne de vaccination en janvier. Le ministre a mis en avant le travail «sérieux et constant» des membres du Comité scientifique chargé du suivi de la pandémie du nouveau Coronavirus, en coordination avec le Gouvernement.

«En dépit de la course internationale et de la forte pression sur les plus grands laboratoires internationaux, nous sommes au rendez-vous», a-t-il fait constater. Rappelons que la procédure de vaccination avec le «Sputnik V», se fait en deux phases, une première injection, suivie d'une deuxième qui se fera après 21 jours d'intervalle. Les coordonnées (Numéro de téléphone, adresses), des personnes ayant reçu la première dose de vaccin anti-Covid-19, sont notées, et elles seront recontactées après 21 jours, pour recevoir leur deuxième dose. Les premières personnes vaccinées ont déclaré leur satisfaction. L'opération se déroule bien, comparativement à d'autres pays qui n'ont pas encore commencé à vacciner.

Lakhdar A.

Le Dr Mohamed Berkani Bekkat

Le plus important reste à faire

«Il était important de commencer», a déclaré, à propos de la vaccination anti-Covid-19, le Docteur Mohamed Berkani Bekkat, président de l'Ordre des médecins et membre du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, sur les ondes de la Chaîne III de la radio nationale dont il était, hier matin, l'invité de la rédaction. Elle doit se dérouler de façon organisée. Pour cela, ajoute le Dr Berkani Bekkat, il faut avoir des principes qui guident l'opération de vaccination qui est une campagne que l'on prépare : quels sont les buts, quels sont les objectifs, quelles sont les personnes concernées, comment faire pour essayer de toucher, en fonction de la disponibilité limitée des vaccins et de les distribuer de façon égalitaire ?

«Nous avons la chance, dit-il, de profiter d'une baisse épidémiologique actuellement». L'opération de vaccination contre la Covid-19 a commencé symboliquement, à partir de la wilaya de Blida «et nous allons monter en puissance dans les jours qui viennent devrait continuer, fait observer le Dr Mohamed Berkani Bekkat. Il estime qu'il ne faut pas oublier les wilayas où il n'y a pas de cas, à cause des risques de reprise de l'épidémie dans ces endroits épargnés à ce jour. Les grandes villes sont caractérisées par la promiscuité et une circulation intense du virus, fait-il remarquer. Il faudrait concentrer ses efforts sur des endroits où il y a une haute contagiosité du virus pour essayer de couper la contamination ambiante, explique-t-il, mais il ne faut pas oublier les zones d'ombre. Il rappelle que la campagne de vaccination va durer toute l'année probablement, en fonction de l'arrivée des vaccins. Le plus important reste à faire, dit-il, puisqu'il faut distribuer les doses de vaccin d'une façon équitable aux quatre coins du pays pour acquiescer cette l'immunité collective.

C'est une question de stratégie, fait-il savoir, en précisant que la mise à disposition progressive des vaccins, tous azimuts, impose l'établissement de priorités parmi les catégories à vacciner, notamment les personnes âgées, le personnel médical et les malades chroniques. Sur le plan pratique, comment faire pour toucher cette dernière tranche des personnes ciblées, à savoir les malades chroniques, l'invité indique que la sécurité sociale pourrait aisément donner un coup de main et coopérer avec les services de santé. Pour lui, la sécurité sociale, qui rembourse de façon totale ces personnes, a un fichier qui peut être utilisé dans cette campagne de vaccination. « Avec cette manière d'agir, on pourrait établir des convocations pour organiser les rendez-vous et toucher, ainsi, directement les malades», ajoute-t-il.

L. A.

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com



REPÈRE

Sputnik V:

Les personnes vaccinées seront contactées après 21 jours pour une deuxième injection



Les personnes à qui on a administré le vaccin anti-Covid-19, Sputnik V, devront revenir après 21 jours pour une deuxième injection a alerté Fatma-Zohra Bouamrane, coordinatrice au niveau de la polyclinique de Blida, là où la campagne de vaccination avait commencé samedi passé. La procédure de vaccination avec le vaccin Sputnik V, se fait en deux phases : une première injection, suivie d'une deuxième qui se fera après 21 jours d'intervalle. «Les patients vaccinés seront contactés après 21 jours, pour s'acquiescer de la deuxième dose», a précisé le Dr Bouamrane en expliquant qu'«on prend les coordonnées (numéro de téléphone, adresses), des patients ayant reçu la première dose, ils seront recontactés après 21 jours, pour ensuite recevoir leurs deuxièmes doses du vaccin anti-Covid-19.» Par ailleurs, le professeur Abdelatif Bensenoussi, membre du comité de vaccination, a rassuré sur l'efficacité du vaccin anti-Covid-19. « Afin d'éviter les formes compliquées, les décès, il faut se faire vacciner, à l'heure actuelle il n'y a pas de remède contre le Coronavirus, mis à part ce vaccin», a-t-il insisté.

Radio nationale

La relance économique tributaire de l'activité de transformation

L'Algérie ne vise pas «l'exportation des minerais bruts», selon Aït Ali

L'Algérie oriente toute son attention vers des politiques industrielles qui tiennent et souhaite opérer un changement de cap rigoureux dans son économie, mais ses projets de transformations structurelles et financières sont de plus en plus lentes.

Pour atteindre un cycle d'une croissance forte et une économie diversifiée, il faudrait accélérer le processus des réformes économiques et financières globales. A commencer par réviser les soutiens fiscaux et bancaires en faveur des entreprises productrices. En réponse à cette question, le ministre de l'Industrie, Ferhat Aït Ali Braham, a affirmé que «le soutien de l'Etat, notamment via les facilitations fiscales portées par la loi de Finance 2021, sera orienté vers



■ M. Aït Ali Braham : «Tout opérateur transformant la matière première aura la priorité en matière de financement» (Photo : D.R)

l'amont industriel, soit vers l'industrie d'intégration et vers la réhabilitation de l'outil industriel existant». Il a évoqué les grands axes du plan de la relance économique qui repose particulièrement sur le développement prioritaire et crucial de l'activité de transformation des ressources naturelles nationales.

Il a plaidé pour la transformation locale des minerais et le développement de la locomotion électrique, estimant que l'Etat dispose des moyens adéquats pour relancer et renforcer ce créneau.

Lors d'une conférence organisée par l'Institut national des études de stratégie globale (Inesg), M. Aït Ali a fait savoir que des mesures né-

cessaires et adéquates seront prises pour développer l'industrie manufacturière pour surmonter les obstacles financiers et structurels qui retardent le développement industriel dans le pays.

Mais surtout diversifier la production locale et les alternatives de financement afin de se libérer de la logique rentière et canaliser le flux informel qui affecte tous les secteurs économiques.

En effet, M. Aït Ali aspire à la relance du tissu industriel pour s'approprier les vrais atouts productifs et concurrentiels à travers la reconfiguration du secteur industriel depuis la conception, la fabrication et la vente du produit, assurant la disposition de l'Etat pour

accompagner financièrement tout opérateur transformant la matière première. «Tout opérateur transformant la matière première aura la priorité en matière de financement», a-t-il soutenu, estimant, à ce propos, que «le secteur public possède les capacités et l'outil industriel pour activer dans ce créneau». Le ministre a évoqué, à l'occasion, la possibilité du retour au modèle industriel industrialisant et l'investissement massif dans les industries de transformation de matière première locale, citant en exemple, l'industrie mécanique, minière et pétrochimique.

Concernant cette dernière filière, M. Aït Ali a déclaré que «des projets d'investissement sont en cours de réalisation, notamment dans la fabrication de polymères», affirmant que l'exploitation du secteur minier national sera «pour la transformation de ces ressources au niveau local et non pas pour exporter du minerai brut».

Concernant le développement de l'industrie mécanique, le premier responsable du secteur a déjà exprimé la détermination de l'Etat d'œuvrer pour la promotion de la construction automobile, affirmant le maintien du taux d'intégration local à 30% et la priorisation de la locomotion électrique.

Il a expliqué que «la locomotion électrique prendra le dessus sur le thermique dans les prochaines années».

«Dans notre politique de relance, l'industrie publique mécanique doit s'appuyer sur des bases et des techniques nouvelles avec des ressources humaines issues des universités algériennes», a-t-il ajouté.

Samira Takharboucht

«Leancubator»

Un nouvel incubateur destiné aux porteurs de projets innovants

Un nouvel incubateur destiné à l'incubation de projets innovants ou l'accélération de l'innovation a été créé par l'équipe de l'Algeria Start-up Challenge, a indiqué avant hier un communiqué de ses initiateurs.

Cet espace destiné aux porteurs de projets innovants, s'inscrit dans la continuité du projet national d'accompagnement de start-up, lancé en 2018 par Algeria Start-up Challenge, précise la même source. Un projet qui vise à privilégier l'économie de la connaissance et mettre fin à la dépendance aux hydrocarbures. Créé sous le nom de «Leancubator», ce «nouveau hub» de l'innovation et de génération de start-up propose deux types de programmes. Il s'agit selon le même document, de l'incubation de projets innovants et de l'accélération de l'innovation.

S'agissant de l'incubation de projets innovants, il s'adresse aux porteurs d'idées et de projets et consiste à les accompagner dans la réalisation de leurs projets à travers un programme de 20 se-

maines. Comme il leur permette de murir leur projet par le biais d'un ensemble de sessions de formations assurées par des professionnels du domaine de l'innovation et des start-ups.

A l'issue de la formation, «les porteurs de projets seraient en mesure de réaliser un prototype destiné à être testé sur le marché, et ce, dans une logique exploratoire basée sur l'apprentissage continu», explique le document. Ce programme permet, selon la même source, de valider chaque étape du développement de la solution en étant en contact avec le terrain sous l'œil avisé d'experts. Pour ce qui est du programme de l'accélération de l'innovation, il survient après l'incubation et vise les startups en phase de lancement. D'une durée de 12 semaines, ce programme permet aux start-ups «la validation finale du modèle économique et de la solution technique pour enfin prendre le chemin de la croissance et monter en échelle». Cette phase inclut également un accompagnement à la levée de fonds (fi-

nancement). En outre, le «Leancubator» ambitionne également de lancer plusieurs solutions prometteuses dans différents domaines stratégiques en Algérie, en contribuant au développement d'une économie moderne basée sur la connaissance, entre autres, la Diaspower.co. Une plateforme qui mettra en relation la diaspora algérienne avec les acteurs de l'innovation en Algérie.

«Leancubator» propose aussi un ensemble d'outils pour accélérer la croissance d'une startup par le biais du digital, selon le communiqué. «Beaucoup de start-ups se focalisent sur le développement de leur solution et ne trouvent pas le temps d'assurer une bonne présence en ligne afin de promouvoir leurs produits et attirer des clients en continu», explique-il dans ce sens, en ajoutant que c'est la raison pour laquelle l'équipe «Leancubator» a dédié «une cellule d'accompagnement en termes de communication digitale, levier important pour le développement d'une start-up».

Manel Z.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Automobiles

Les opérateurs décideront d'où et quand importer

«Ce ne sont pas des prérogatives du ministère de l'Industrie ou du ministère du Commerce de définir les dates d'entrée des véhicules. C'est à l'opérateur de définir comment, quand et d'où il doit acquérir les véhicules après l'octroi de son agrément définitif», a répondu le ministre de l'Industrie, Ferhat Aït Ali Braham, à la question sur les délais d'importation des premiers véhicules neufs, lors d'une conférence organisée par l'Institut national des études de stratégie globale (INESG), samedi dernier.

«Le ministère de l'Industrie a pour rôle l'octroi des agréments définitifs d'importation au profit des opérateurs répondant aux conditions du cahier de charges et non de définir les délais d'arrivée des premiers véhicules», a-t-il ajouté, en recadrant le débat autour des questionnements sur les délais d'entrée des véhicules sur le marché national, les qualifiant de «non pertinentes». L'opération d'importation des véhicules neufs et d'alimentation du marché national d'automobile se fera selon les conditions du cahier de charge. Rappelons, que le ministère de tutelle a délivré des agréments provisoires à quatre concessionnaires pour l'importation de véhicules neufs et avait réitéré à l'occasion la décision du Gouvernement d'abandonner l'importation des véhicules d'occasion de moins de trois ans. Le ministre avait expliqué quelques mois plus tôt que l'importation des véhicules d'occasion aurait des effets négatifs sur le marché national et encouragerait davantage le marché parallèle et la fraude.

Interrogé, d'ailleurs, sur la lutte contre le marché informel des devises, notamment au niveau de la place du Square Port-Saïd à Alger, le premier responsable du secteur a souligné que «le Square n'est pas une zone à vider, c'est une logique à tarifier». Pour M. Aït Ali, il faut extraire le mal à la racine pour qu'il ne revienne pas. «Le citoyen a besoin d'un accès à un moyen d'échange de la devise. Fermer le Square peut se faire physiquement mais la pratique ira vers d'autres lieux», a-t-il soutenu, ajoutant que «la transparence des transactions financières imposera la fin des opérations suspectes au niveau des marchés parallèles, permettant ainsi au citoyen d'accéder à la devise de manière réglementaire». L'issue à ce problème serait d'engager une lutte radicale contre les promoteurs de ce marché informel et pouvoir régulariser et récupérer l'argent qui circule en dehors du circuit bancaire.

Samira Takharboucht

BRÈVE

Affaire GB Pharma

Report du procès en appel au 14 février

Le procès en appel dans l'affaire de la société de fabrication et d'importation de médicaments «GB Pharma», dans laquelle sont poursuivis les anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, ainsi que d'anciens ministres, a été reporté au dimanche 14 février prochain par la Cour d'Alger.

Le report a été décidé à la demande de la défense.

Fin novembre, le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) avait prononcé dans cette affaire une peine de cinq (5) ans de prison ferme à l'encontre des anciens Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, et acquitté l'ancien ministre des Transports et des Travaux publics, Abdelghani Zaïlane. Ouyahia et Sellal sont accusés d'octroi de privilèges injustifiés au Groupe Condor et à ses filiales, dont des facilitations pour la réalisation d'une usine de fabrication de médicaments «GB Pharma» dans la nouvelle ville de Sidi Abdallah (Ouest d'Alger), laquelle était gérée par l'ancien ministre de la Poste et des Technologies, Moussa Benhamadi, décédé en juillet dernier à la prison d'El Harrach, des suites de la Covid-19. Le Groupe Condor avait bénéficié auprès d'Ouyahia et de Sellal de facilitations jugées illégales pour la réalisation d'un centre pour brûlés à Skikda par la société «Travocovia», une des filiales du Groupe Condor, ainsi que d'interventions lors de la passation de marchés avec l'opérateur public de téléphonie mobile Mobilis pour l'acquisition de téléphones portables et de tablettes auprès du groupe Condor. Les frères Benhamadi sont également poursuivis pour participation au financement de la campagne électorale du candidat à la présidentielle d'avril 2019, Abdelaziz Bouteflika, à travers un compte bancaire ouvert spécialement pour recueillir les apports financiers de parties sans aucun lien avec l'élection.

Agence

Presse écrite

Une mort annoncée ?



■ On décide d'augmenter le prix du loyer dans les maisons de la presse de 150%, alignant ce coût sur les coûts économiques ordinaires.

(Photo : DR)

Le cas de la presse écrite en ces temps de crise financière est plus qu'inquiétant. Comment ne pas prendre acte, avec étonnement, de cet «acharnement» à vouloir donner le coup de grâce, économiquement et par les canaux fiscaux et parafiscaux, à ce qui subsiste encore de vitalité dans le corps meurtri de la corporation et des éditeurs de presse ? Faut-il donner un nom et une intention à des démarches qui ne répondent à aucune logique «idéo-logique» ou politique ?

À l'origine de cette débâcle, une déprime profonde dans les «allocations» publicitaires publiques qui se réduisent en peau de chagrin ne laissant plus de place pour les largesses publiques à l'égard des éditeurs de presse sommés alors de serrer la ceinture et, pire encore, de répondre à des injonctions fiscales, parafiscales, et de leurs créanciers imprimeurs. Après avoir fait croire à l'opinion publique que les éditeurs de presse étaient riches comme Crésus, l'ex-P-dg de l'ANEP, qui ne fera pas long feu pour avoir commis des bourdes politiques en se prenant pour le porte-parole du porte-parole du Gouvernement, voire plus encore, tire sa révérence, mais laisse derrière lui sa manière de voir la corporation que les pouvoirs publics continuent assidument à exécuter en ciblant les éditeurs qui se trouvent sur cette même liste que Larbi Ouanoughi, pour ne pas le nommer, avait léguée aux gestionnaires qui venaient après lui. Certains éditeurs, choqués par cette chasse aux sorcières, peinent à comprendre cette «approche stratégique» qui tend à vouloir euthanasier la corporation, et ne conçoivent l'autisme qui a atteint leurs interlocuteurs institutionnels par rapport à leur état de morbidité avancée, que sous la forme d'une volonté de donner le coup de grâce à un allié déjà à terre. Le concept d'allié est souvent repris par les uns et les autres qui estiment que la presse a toujours accompagné les pouvoirs publics dans leurs efforts de développement, dans les moments de faste et dans les moments de crise, sachant qu'un produit culturel, porteur de l'enjeu de liberté d'expression et de presse et fonctionnant comme un garde-fous contre les dérives totalitaires dans un contexte où le passé récent de notre pays le prouve plus que jamais, subisse les contrecoups d'une offensive financière aussi acharnée et doive payer la TVA comme s'il était soumis au principe de rentabilité commerciale au même titre qu'un magasin de pièces détachées ou de prêt-à-porter, est un fait unique au

monde, inédit et inouï y compris chez nos voisins occidentaux et orientaux. Mais cette démarche qu'aucun programme politique n'a supportée à la veille et au lendemain de l'élection présidentielle, semble beaucoup miser sur ces actes de «régulation» économique et financière ; elle s'accompagne, voire s'affine davantage, par des mesures de redressements fiscaux qui se fondent sur des paramètres irrécouvrables dont il faudrait rechercher les traces dans le monde insondable de l'informel, à savoir l'exigence singulière de fournir l'état des ventes sur de nombreuses années, alors que les distributeurs de journaux ont depuis longtemps imposé leur loi, y compris à l'ANEP lorsqu'elle a voulu faire de la distribution via sa filiale «Anep Messagerie», et qui s'est heurtée à une grève des distributeurs et des revendeurs qui ne voulaient pas travailler à la facture. Est-il possible que des acteurs du fisc, à qui on aurait demandé de recouvrer le maximum de valeur, aient cru naïvement qu'il y a de l'argent chez les éditeurs ? Chez quelques-uns, peut-être, que personne ne cible aujourd'hui, mais pas dans des journaux qui ont toujours vivoté en honorant leurs factures et leurs dettes jusqu'au dernier centime. Et puis la pauvreté et la richesse, la vérité et le mensonge ne peuvent rester cachés longtemps. On décide d'augmenter le prix à la vente d'un journal papier qui ne se vend plus et dans cette perspective on décide aussi d'augmenter, conséquemment, le coût à l'impression de l'unité imprimée, alors que les imprimeurs aux abois, qui n'ont pas de quoi payer les salaires à la fin de chaque mois, mettent la pression sur les éditeurs pour les pousser à imprimer plus afin de hisser leurs plans de charge et justifier, ne serait-ce qu'en écriture, une situation bénéficiaire qui leur vaudra, en dépit d'un défaut de recouvrement massif des impayés auprès des éditeurs, des primes conséquentes en fin d'année. La boucle est bouclée avec ces fonds de la publicité qui circulent à l'intérieur d'un cercle qui,

aujourd'hui, ne se suffit plus à lui-même, les imprimeurs, le fisc, la sécurité sociale et les salariés dont les salaires suffisent à peine à boucler le panier alimentaire, demandant bien plus que ce qu'il y a dans ces chèques que l'ANEP confie aux éditeurs, après en avoir déduit ses royalties royales, pour en redistribuer la valeur à tous ces intervenants de la chaîne moribonde de la presse papier.

On décide d'augmenter le prix du loyer dans les maisons de la presse de 150%, alignant ce coût sur les coûts économiques ordinaires, comme si la presse avait une rentabilité commerciale et pouvait supporter le poids d'une telle charge ; cela au mépris de la loi qui impose une augmentation de 15% tous les trois ans. Effet rétroactif ? Au nom de quelle urgence active-t-on ce dispositif, sinon celle, peut-être, d'achever la bête ?

Dans un pays où on a besoin de lire, car on ne lit plus ou très peu, on fait très peu cas du sort de cette presse qui, à trop subir le mépris et l'abandon systémiques, risque de dépérir et de disparaître et il ne faut surtout pas croire qu'elle aura dans la presse électronique un alter-ego et une alternative. Ce sont deux univers différents qui, sans s'opposer, ont des formes et des contenus d'expression qui s'adressent à des publics que tout distingue des points de vue générationnel et culturel.

A un moment crucial de notre histoire, dans un contexte difficile de pandémie qui a mis à genoux les plus aguerris, le pays a besoin, outre son armée pour des raisons évidentes, de deux leviers principaux pour se soutenir dans sa lutte pour la justice et la vérité internationales : une diplomatie et une presse fortes, la première s'appuyant également sur la seconde pour faire prévaloir ses positions. Qu'advient-il de ce principe ? Devenir-il secondaire et subsidiaire au point de s'autoriser la possibilité d'une défection chronique ?

Il est inconcevable qu'une pensée structurée puisse dessiner ainsi les contours du devenir algérien sans laisser transparaître les éléments probants d'une stratégie constructive qui soit issue de la concertation la plus large et qui préserve les intérêts complémentaires de tous. En quoi cela sert-il le pays de mettre fin à des entreprises de presse, à des emplois et à des cotisants fiscaux et sociaux ?

Par Larbi Balta

“ Est-il possible que des acteurs du fisc, à qui on aurait demandé de recouvrer le maximum de valeur, aient cru naïvement qu'il y a de l'argent chez les éditeurs ? Chez quelques-uns, peut-être, que personne ne cible aujourd'hui, mais pas dans des journaux qui ont toujours vivoté en honorant leurs factures et leurs dettes jusqu'au dernier centime. Et puis la pauvreté et la richesse, la vérité et le mensonge ne peuvent rester cachés longtemps. ”

SENSIBILISATION SOCIALE

Défis sécuritaires

Berramdane :
«Les jeunes ont un très grand rôle à jouer dans la sensibilisation sociale»

Face aux défis auxquels fait face le pays, les jeunes et les étudiants ont un très grand rôle à jouer, a affirmé, avant-hier à Oran, le Conseiller du président de la République, chargé du mouvement associatif et de la communauté nationale à l'étranger, Nazih Berramdane. En marge de l'ouverture d'une conférence régionale de l'Organisation estudiantine algérienne libre (OEAL) à l'Université des sciences et de la technologie d'Oran sur «le rôle des étudiants et des jeunes dans l'adhésion à la vie politique pour faire face aux défis de sécurité nationale», le Conseiller de Tebboune a assuré que la société civile, les étudiants et les jeunes ont un rôle dans la sensibilisation sociale sur les défis auxquels le pays fait face et la manière de les affronter. Dans ce sens, il a fait référence aux défis au niveau de nos frontières protégées par l'Armée populaire nationale (ANP) et tous les services de sécurité.

Le même responsable a déclaré également que les étudiants ont un grand rôle à jouer à l'intérieur de l'Université pour sensibiliser sur les défis et sur la nécessité de les affronter, rappelant qu'ils ont eu, depuis le mouvement national à la glorieuse Guerre de libération nationale et à la période post-indépendance un rôle politique positif. Nazih Berramdane a, d'autre part, indiqué que le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a salué le rôle de la société civile, notamment lors de la crise sanitaire où les étudiants ont joué un grand rôle et ont contribué à faire face à la propagation de la pandémie, à travers la sensibilisation et les opérations de désinfection, entre autres. À ce propos, le même responsable a rappelé que le président de la République avait souligné que la société civile est l'alliée principale de l'Etat dans le cadre de la démocratie participative, concrétisant ce statut dans la Constitution amendée. «À l'avenir, il y aura des mécanismes dans le cadre d'une stratégie complète pour la réhabilitation des capacités de la société civile, son encadrement et son implication à jouer le rôle de partenaire dans les institutions de l'Etat», a-t-il affirmé. Les travaux de cette conférence régionale, organisée par les autorités locales et les représentants du mouvement associatif, ont été marqués par la présentation de communications par des professeurs universitaires abondant, entre autres, «le rôle des étudiants dans le domaine politique», «le rôle du mouvement associatif dans la formation et l'investissement dans les élites», «les défis de sécurité et l'équation de l'édification de la sécurité nationale».

Djamila Sai

INFO EXPRESS

Justice
Un concours d'accès à la formation pour l'obtention du CAPA

Le ministère de la Justice a annoncé, samedi dans un communiqué, l'organisation d'un concours d'accès à la formation pour l'obtention du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) pour l'année universitaire 2021-2022. La décision est intervenue suite à la réunion, tenue au siège du ministère, sur la question du concours d'accès à la formation pour l'obtention du CAPA, et à laquelle ont pris part des représentants des ministères de la Justice et de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le président de l'Union nationale des ordres des avocats (UNOA) et les bâtonniers de 11 barreaux membres du Conseil de l'UNOA, a précisé la même source. La réunion a, par ailleurs, donné lieu à «la modification des dispositions de l'arrêté interministériel, du 12 mars 2015, définissant les modalités d'ouverture du concours d'accès à la formation pour l'obtention du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat, son organisation et son déroulement, ainsi que le nombre des épreuves, leur nature, leur durée, leur coefficient, leur programme et la composition du jury du concours et la moyenne d'admission», a ajouté le communiqué.

Agence

Blida/Covid-19
Trente vaccinés au matin du 1^{er} jour de la campagne

Selon M.Djemai, qui fut le premier vacciné contre la Covid-19, «30 personnes, parmi lesquelles des médecins et des citoyens, ont reçu les premières doses du vaccin anti-coronavirus», soulignant l'inscription d'une quarantaine d'autres sur les listes d'attente, qui seront soumis aux examens nécessaires avant de recevoir le vaccin», a-t-il indiqué. «La wilaya de Blida a réceptionné hier 100 doses du vaccin Spoutnik V, dans l'attente de recevoir progressivement d'autres lots qui seront destinés aux différentes régions de la wilaya, à l'instar de Boufarik et Larbaâ (Est), et El Affroune (Ouest), outre des zones d'ombre et des localités montagneuses, dont Djebabra, Souhane, Chréa, et Aïn Romana, où des équipes médicales mobiles seront mises à contribution», a encore souligné le même responsable. S'exprimant sur le fait d'avoir reçu la première dose du vaccin à l'échelle nationale, M.Djemai, a déclaré qu'en sa qualité de premier responsable du secteur à Blida, il était de son devoir de donner l'exemple aux citoyens pour leur prouver qu'il

Une trentaine de personnes ont été vaccinées contre la Covid-19, samedi matin, à la clinique de la cité les «Bananiers» de Blida, au premier jour du lancement de la campagne de vaccination à l'échelle nationale, a-t-on appris auprès du directeur de la Santé de la wilaya, Ahmed Djemai.

s'agissait d'un vaccin ordinaire, et qu'il n'y avait pas lieu d'avoir des craintes, notamment concernant les personnes âgées et celles atteintes de maladies chroniques», a-t-il dit, signalant que les professionnels du secteur «ont reçu le vaccin de manière ordinaire». Au premier jour du lancement de la campagne de vaccination, la clinique de la cité Les Bananiers a enregistré une importante affluente de citoyens désireux de se faire vacciner, a-t-on constaté sur place. Parmi eux, Ali Boufridi (71ans), un diabétique et hypertendu qui a subi un examen médical approfondi, et qui s'est dit «très enthousiaste à l'idée de recevoir ce vaccin», appelant «à l'impératif

de prendre conscience de la nécessité de se faire vacciner pour mettre un terme à propagation de ce virus», a-t-il souligné. Son concitoyen Sabri Aissa (65 ans) a, pour sa part, loué les «efforts consentis par l'Etat pour fournir le vaccin aux citoyens, en affectant un budget colossal pour cette opération». «J'ai une totale confiance en les autorités supérieures du pays», a-t-il ajouté, soutenant qu'il a attendu de recevoir le vaccin avec «impatience», avant de confier qu'il s'était rendu à la clinique «très tôt dans la matinée». La moudjahida Yahiaoui Cherifa a, pour sa part, lancé un appel aux citoyens, les jeunes notamment, de ne pas «sous estimer» la maladie et de respecter les mesures préventives contre le coronavirus, dont le port du masque. «Je ne suis pas sortie de chez moi depuis la déclaration de cette pandémie et je suis venue aujourd'hui à la clinique Les Bananiers avec enthousiasme et déterminée à être parmi les premiers à se faire vacciner pour contribuer à mettre un terme à cette pandémie», a-t-elle dit.

Agence

«Solidarité hydrique» entre les wilayas pour lutter contre le stress hydrique dans certaines régions



Le ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki a affirmé, jeudi à Alger, que les pouvoirs publics avaient adopté la politique de la «solidarité hydrique» entre les wilayas, en vue de faire face au stress hydrique dont souffrent certaines communes du pays.

(Photo > D. R.)

AARC : hommage à Cheikh Abdallah Guettaf au 10^e anniversaire de son décès



L'Agence algérienne du rayonnement culturel (AARC) a organisé jeudi à Dar Abdellatif à Alger, un hommage à la mémoire de l'artiste défunt Cheikh Abdallah Guettaf, un des piliers de la musique chaâbi décédé il y a de cela 10 ans jour pour jour.

(Photo > D. R.)

Vents forts sur le littoral : la PC appelle les citoyens à la vigilance



La direction générale de la Protection civile (DGPC) a appelé les citoyens à respecter les consignes de prévention de base pour éviter les accidents domestiques et de circulation suite au bulletin météorologique spécial (BMS) émis samedi par l'Office national de la météorologie, relatif aux vents forts qui souffleront parfois en rafales jusqu'à dimanche matin sur plusieurs régions du littoral.

(Photo > D. R.)

Augmenter les capacités de traitement des eaux usées à 2 mds m³/an horizon 2030



Le ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki a annoncé, samedi à Relizane, l'augmentation des capacités de traitement des eaux usées à 2 mds m³ par année horizon 2030.

(Photo > D. R.)

Constantine

Ouverture des journées hivernales du théâtre pour enfants

Les journées hivernales du théâtre pour enfants, ont été ouvertes samedi à Constantine, au théâtre régional, TRC- Mohamed Tahar Fergani. Le coup d'envoi de cette manifestation artistique qui se poursuivra jusqu'au quatre (4) du mois de février prochain, a été marqué par la présentation de la pièce «Alem El Ahlam», produite par le théâtre régional de Constantine, a précisé le chargé de l'information et de la communication du TRC, Chemseddine Ghernaout. Cinq (5) troupes locales de théâtre ainsi que la coopérative «Afkhar Oua Founoune»

de la ville d'El Eulma (Sétif), proposent une série de pièces théâtrales destinées aux enfants, telles que «Essoursour El Meghour», «Mafatih El Hakim», et «Edoumiya», selon le même responsable. L'objectif de l'organisation de cet événement est «de redynamiser l'activité théâtrale après un arrêt de presque une année en raison de la propagation de la pandémie du coronavirus, de sauvegarder le patrimoine culturel et de promouvoir l'émergence d'esprits créatifs au sein des générations montantes», a-t-il affirmé. Au programme de ces

«journées hivernales du théâtre pour enfants, figurent d'autres activités également, dont des spectacles de clown et de magie, a ajouté le représentant de cette structure relevant du secteur culturel. A signaler qu'une ambiance festive a marquée l'ouverture de cette manifestation culturelle est artistique organisée dans le respect des mesures de prévention contre la propagation de la pandémie Covid-19 portant notamment sur le port de la bavette et le respect de la distanciation sociale.

Agence

SOS

Mme Attalah Kheira, âgée de 41 ans, victime d'un accident d'explosion qui a déformé sa main droite avec des brûlures du 3^{ème} degré, doit subir une intervention d'esthétique. Par cet appel, elle demande aux âmes charitables de bien vouloir l'aider afin de subir cette intervention.

MOB : 0799 547 867

CCP : 170 280 18. clé 90

Demande d'aide financière

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulante) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

Allah Le Tout-Puissant vous le rendra.

MOB : 0782 519 683

Sahara occidental

Des journalistes et académiciens contredisent la propagande médiatique marocaine

Des universitaires et académiciens de différents pays ayant pris part à un atelier autour des derniers développements que connaît la cause sahraouie, abrité par la région allemande Saxe, ont été unanimes à souligner la nécessité d'œuvrer à communiquer avec les parlementaires et acteurs politiques internationaux, en vue de les sensibiliser à la gravité de ce qui se déroule dans la région. Selon l'Agence de presse sahraouie (SPS), les participants à l'atelier ont mis en garde contre les politiques de l'occupant marocain au Sahara occidental et la propagande médiatique à laquelle il se livre en vue de tromper l'opinion publique internationale autour de la réalité de ce qui se passe dans la région.



La société pétrolière irlandaise San Leon Energy sous enquête pour ses activités économiques illicites au Sahara occidental occupé. (Photo : D.R)

Les participants ont été également unanimes à souligner la nécessité d'œuvrer à communiquer avec les parlements et les acteurs politiques internationaux, en vue de les sensibiliser à «la gravité de ce qui se passe, marquée par les circonstances que connaît la cause sahraouie sous l'occupation marocaine».

L'agence sahraouie indique que l'atelier qui a été encadré par le représentant du Front Polisario dans la région, Mohamed Abba Edakhil, a débuté par la projection d'un film documentaire sur les derniers développements au Sahara occidental. Les derniers développements comprennent la violation par les forces de l'occupant marocain de l'accord de cessez-le-feu, le 13 novembre passé, après l'agression marocaine contre des civils sahraouis dans la brèche illégale d'El Guerguerat. Les graves violations des droits de l'Homme dans les régions occupées du Sahara occidental, ainsi que la fermeture de la région aux médias et missions internationales, parmi les parlementaires et sympathisants solidaires de la cause sahraouie ont été également abordées dans le film-documentaire. Cet atelier a vu la participation de journalistes et d'académiciens de différents pays, dont Mme Isabel Lourenço, militante des droits de l'Homme, et chercheuse-académicienne au Centre d'études africaines de l'Université de Porto (Portugal), de participants des régions libérées du Sahara occidental, d'une député parlementaire régionale de la région Saxe, Mme Toni Marchiling.

L'APLS cible 12 positions des forces de l'occupation marocaine

Les unités de l'Armée populaire de libération sahraouie (APLS) poursuivent leurs attaques contre les retranchements des forces d'occupation marocaine tout au long du «mur de la honte» ciblant, ces deux derniers jours vendredi et samedi, 12 positions des soldats marocains, a indiqué samedi un communiqué militaire du ministère sahraoui de la Défense. «Les unités de l'APLS ont bombardé vendredi des retranchements des forces marocaines dans la zone de Asouihat (secteur Farsia),

la zone de Rous Asloukia (secteur de Farsia) ainsi qu'au secteur de Bekkari», a précisé le communiqué n 79 rendu public par l'Agence sahraouie SPS. Samedi, «des unités avancées de l'APLS ont mené des bombardements ciblant des cantonnements des forces marocaines dans la région d'Adhim Oum Adjloud (secteur d'Aousserd), Aklibat Ould Boubkir (secteur de Tchella), Amkli Lebkar (Amgala) et Rous Oudi Douheh (secteur de Mehbes), outre la région d'Oum Lekta (Mehbes) où des colonnes de fumée ont été aperçues au niveau de la base prise pour cible», a ajouté le communiqué. Les unités de l'APLS ont également bombardé les forces marocaines postées dans la région de Fedra Leghrab (secteur de Haouza), Rous Oudiat (Farsia), Oum Adken (Bekkari) et la région d'Adjilet Elkhadr (secteur de Kelta).

A rappeler que le ministre sahraoui de l'Équipement, Sid Ahmed Batal a affirmé lundi dernier que l'ensemble des points de retranchement des forces marocaines constitueraient des cibles pour l'Armée sahraouie en guerre pour l'indépendance.

La RASD prend part à la 3e réunion extraordinaire du Comité technique spécialisé de l'UA

La République arabe sahraouie démocratique (RASD), a pris part à la 3e réunion extraordinaire du Comité Technique Spécialisé sur la Défense, la Sécurité et la Sécurité (CTSDDS) de l'Union Africaine (UA), qui se tient en visioconférence depuis vendredi, indique l'Agence de presse sahraouie (SPS). La réunion a porté sur l'examen du projet de la politique de l'UA sur les opérations de paix dans le continent africain. Lors de cette réunion, les participants ont suivi les interventions de nombre de délégations, dont la délégation sahraouie, «qui a répondu aux allégations de la délégation marocaine» en informant les participants sur «la situation prévalant dans le Sahara occidental et la reprise de la lutte armée, que tente de cacher l'occupant marocain», précise la même source. Le projet de la politique de l'UA sur les opérations de paix dans le continent est un des documents

stratégiques de l'Union devant être adopté lors de la réunion extraordinaire des chefs d'Etat-major et des ministres de la Défense nationale, après l'introduction de modifications nécessaires suite à son examen, rapporte SPS. La RASD est représentée à cette réunion d'experts par Bachir Mouloud Mhamed, Mohamed Ali Brahim Boutarf et Mohamed Mahdjoub, conclut la même source.

La mère d'un détenu sahraoui interpelle le CICR pour la libération de son fils

La mère du détenu sahraoui Mohamed Amine Hedi a appelé le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les consciences vives à intervenir pour la libération de son fils et l'ensemble des détenus politiques sahraouis des geôles de l'occupant marocain. Après avoir alerté sur la dégradation de l'état de santé de son fils, détenu dans une prison marocaine depuis plus de dix ans suite à sa participation à une manifestation pacifique, Mme Mnina Mohamed Amine a expliqué que son fils «confronté depuis des années à l'isolement et à la privation de son droit à poursuivre ses études supérieures et à bénéficier de soins médicaux a entamé une grève de la faim, depuis le 13 janvier». La mère du détenu sahraoui a également dénoncé les mauvais traitements infligés à son fils par l'administration de la prison «Tiflet 2» et ses maladies chroniques dues aux conditions de son incarcération. Les administrations pénitentiaires marocaines s'acharnent, dans leurs politiques oppressives, contre les détenus politiques sahraouis, dont ceux de Gdim Izik, notamment avec la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19) dans les prisons marocaines. Les détenus de Gdim Izik se trouvent dans plusieurs prisons marocaines situées de 600 à 1300 km des villes sahraouies occupées.

San Leon Energy sous enquête pour ses activités au Sahara occidental occupé

La société d'exploration pétrolière et gazière irlandaise, San Leon Energy, fait l'objet d'une enquête de l'Organisation de coopération et de développement

économiques (OCDE) sur ses activités dans les territoires occupés du Sahara occidental, ont rapporté les médias.

Le Global Legal Action Network (Glan), une agence non gouvernementale, a déposé une plainte officielle auprès de l'OCDE au sujet de l'entreprise, par l'intermédiaire de son représentant en Irlande en octobre 2018. L'agence Glan a indiqué que l'entreprise en question ne respectait pas les lignes directrices de l'OCDE, en particulier le principe «d'engagement significatif avec les parties prenantes et le principe du respect des droits de l'homme internationalement reconnus».

«Les activités de San Leon au Sahara occidental contribuent au maintien d'une annexion illégale et au déni du droit internationalement reconnu du peuple sahraoui à l'autodétermination sur son territoire», a déclaré la conseillère juridique du groupe, Valentina Azarova. «Des entreprises comme San Leon bénéficient de l'économie illicite du Maroc au Sahara occidental et contribuent à la gravité des violations des droits de l'homme en cours», a-t-elle ajouté.

Le directeur de l'agence Glan, Gear Cuinn, a soutenu «qu'il est impossible de faire des affaires» au Sahara occidental occupée d'une manière qui «respecte le droit international, y compris les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales», en raison du «contrôle du Maroc sur l'environnement des affaires» dans les territoires occupés.

Le représentant de l'OCDE a déclaré qu'il y avait «de prime à bord une preuve de procéder», sur la base à la fois de la plainte et de la réponse de la société, selon laquelle il y avait «des différences de points de vue importantes» entre le plaignant et la société.

Il demande «formellement aux parties si elles sont disposées à s'engager dans une médiation dans le but de parvenir à une résolution». Si une «solution négociée» n'est pas possible, le représentant de l'OCDE pour l'Irlande «examinera le cas et rédigera un rapport, éventuellement avec des recommandations».

Se connaître soi-même

Ecrire c'est lire en soi pour écrire en l'autre

C'est d'autant plus vrai qu'on ne peut pas écrire sans commencer à se connaître soi-même pour comprendre les autres sur le plan des sentiments, des désirs, des comportements psychologiques et de tout ce qui peut agiter intérieurement les individus.

Lire en soi pour comprendre ce qu'est l'autre qu'on finit par découvrir dans toute sa complexité intérieure. Lorsqu'on s'est bien lu, on est supposé avoir compris que les milliards d'hommes qui peuplent la planète sont autant d'individualités avec chacun des envies, des intentions, un quotient intellectuel, des capacités de mémorisation, de réflexion, de raisonnement, d'imagination, de concentration, de mémorisation ; bref, un ensemble de caractéristiques qui permettent de le distinguer des autres individus. Quand on arrive à comprendre ce qui nous tourmente intérieurement, on finit par savoir ce dont sont préoccupés les autres compte tenu du fait que chacun pense différemment en ayant une conception personnelle de la vie.

De plus, chacun a des projets dans la vie, des projets de vie familiale, de vie professionnelle, d'abord à l'état virtuel c'est-à-dire qu'il en a la conception, avant de passer à la réalisation qui va peut-être s'avérer impossible. Ce qu'on lit sur soi, c'est également l'ensemble des revers, des déceptions, les malheurs, peut-être des coups durs qu'on a subis et qui ont eu un impact pour l'avenir. Il y a aussi les joies éprouvées personnellement ou en famille par les succès qui ont été déterminants pour la vie future, les conflits qu'on a eus avec les voisins, les proches et qui font partie des problèmes de la vie, on en souffre et on en porte les stigmates indélébiles. Ainsi nous devenons plus tolérants vis-à-vis des gens réservés ou trop expansifs, sinon hypocrites dans leur comportement parce que tel est leur nature.

Un romancier choisit des types particuliers de personnages devant jouer le scénario dans l'univers spécifique de son œuvre classique qui a un début, une fin, des étapes intermédiaires. Emile Zola, quand à lui, préfère les cas pathologiques devant s'affronter perpétuellement ; par deux caractères sanguins réputés pour leur caractère colérique et par conséquent, ne devant pas cohabiter. Zola en fait un couple marié pour permettre aux lecteurs d'assister à des scènes de ménage interminables. Si vous ne connaissez Emile Zola, il est fils d'ouvrier italien. Il s'est formé en autodidacte et ça ne l'a pas empêché de devenir un grand romancier naturaliste. Il avait un ami belge spécialiste en psychothérapie et psychanalyse qui lui envoyait des revues qui traitaient de sujets liées à ces spécialités et surtout des caractères humains. C'est pourquoi, la plupart de ses personnages sont des psychopathes.

Savoir lire en l'autre, personnage d'œuvres littéraires

Il s'agit de personnages atypiques qui se distinguent du commun des mortels par la pensée, le regard, peut-être le niveau de connaissances, comme dans ce roman

André Gide
Les Faux-Monnayeurs
Texte intégral, dossier



On revient à l'anecdote de « Socrate » : « connais-toi, toi-même » avant de chercher à connaître les autres.

fondé sur la vie d'un jeune plein d'ambition sociale cherchant à faire son destin qui s'est avéré être après des années un destin tragique alors qu'au départ, il avait tout pour mener une vie heureuse. Sa tenue vestimentaire, son niveau intellectuel, sa beauté physique le prédestinaient à une vie heureuse. Mais l'itinéraire suivi l'a conduit à la séduction puis au tribunal. Dans les romans de Zola, les personnages sont choisis en fonction de leur état psychologique à une époque importante de l'histoire, celle de l'exploitation à outrance des masses ouvrières, celles des mineurs au service d'une bourgeoisie industrielle qui cherchait à gagner toujours plus. E.Zola leur a consacré un roman « Germinal » pour informer le monde sur cette galère de travail des mineurs qui en plus d'être mal payé, avaient un volume de travail digne des esclaves. L'auteur étant un spécialiste des caractères humains, a constitué des couples mal assortis pour faire la démonstration que deux caractères sanguins ne peuvent cohabiter ; lui, il a choisi un homme et une femme de caractère sanguin alcooliques tous les deux et on assiste à des disputes quotidiennes.

Par ailleurs, comme il connaissait parfaitement la réaction de chaque type de situation donnée. D'abord, le fils de ce couple, une fois grand et qu'il a atteint l'âge adulte, il est devenu violent, c'est

pourquoi il s'est fait virer des chemins de fer où il travaillait, parce qu'il avait donné un coup de poing à son chef. Cette violence, il l'a hérité de son père qui frappait sa mère. Aussi, ses parents ont plusieurs fois divorcé.

Les enfants qui naissent dans une telle ambiance familiale ne peuvent pas être équilibrés. Zola connaît bien tous ces phénomènes pour les avoir étudiés dans les revues de psychiatrie que lui envoyait régulièrement son ami belge. « Germinal » est ce qu'on appelle un roman réaliste, c'est-à-dire qu'il est conforme à la réalité de son temps. Pour réaliser tous ses romans réalistes, il a suivi la méthode expérimentale à la manière de Flaubert, tous les deux ont appartenu au mouvement surréaliste.

Les personnages qui jouent bien leur rôle peuvent être des personnages réels ou fictifs. L'auteur les a créés et mis en scène pour accomplir des actions qui sont les leurs et il les a conçus de telle sorte qu'ils soient en harmonie avec les autres pour créer une illusion du réel dans l'univers romanesque.

Du roman réaliste au roman policier en passant par le fait divers et l'anecdote

Revenons au sujet « L'écriture c'est lire en soi pour écrire en l'autre », c'est-à-dire qu'il faut bien se connaître, pour connaître

l'autre et le comprendre. Et puisqu'on parle de réalisme, de fait divers, d'anecdote et de roman policier, parlons du Belge Simenon, spécialiste hors catégorie du roman policier, pour en avoir écrit près de trois cents.

Si vous connaissez le roman policier, il est inspiré des faits divers, et il n'y a pas de plus réaliste qu'un fait divers de catégorie « méfait » qui rapporte le récit récent d'un assassinat en indiquant bien qui est la victime, dans quelles conditions elle a été assassinée, le mobile et l'auteur présumé du crime deviennent l'affaire du romancier, la matière essentielle de l'auteur du roman. « Le veuf » admirablement bien écrit par Simenon, est un roman qui raconte l'histoire d'un homme abandonné par sa femme que la police retrouve morte dans une chambre d'hôtel. Mais comment a-t-elle pu arriver à passer de vie à trépas. Son mari fait semblant d'être intrigué et dans le meilleur des cas, il aurait mené l'enquête à son compte.

L'enquête menée par la police est arrivée à la conclusion que la dame s'est suicidée. Au cours d'une reconstitution psychologique, il finit par comprendre que c'est à cause de lui que sa compagne s'est donnée la mort. Le fait divers sert de prétexte et de point de départ à une vraie auto psychanalyse de l'enquêteur.

La vie de l'homme intéressé par le seul souci du confort, son optimisme, ses comédies, sa mauvaise foi, ont amené sa femme au suicide. Après une reconstitution psychologique, ce mari coupable s'est avéré être un lâche, normalement, il est condamnable et doit se considérer comme tel. Bien des affaires de meurtres où la femme est victime innocente, sont prises en main par des enquêteurs policiers qui veulent mettre au grand jour les responsabilités.

Et une fois la victime et l'auteur du crime connus, elle devient l'affaire du tribunal. On a dans les affaires suivies par Simenon, cette histoire d'une femme tuée par son mari qu'elle trompait.

L'anecdote, source d'inspiration de bien des romanciers célèbres

Les romans qui partent des informations données par l'anecdote sont généralement les meilleurs, au début ils sont assurés d'avoir une coloration pour devenir les meilleurs parmi les autres récits romanesques qui ont puisé à d'autres sources. Le roman anecdotique et réaliste, tiré souvent d'un fait divers, s'est défendu par l'intervention du narrateur chargé de lui donner une coloration grâce à son imagination. Imaginez la longueur du fait divers en tant que récit bref et d'actualité occupant un petit carré d'une page de journal, par rapport au roman qui a un volume de 200 pages au minimum, on se rend compte de l'importance du travail du narrateur qui doit savoir broder par son style et pour obtenir un roman digne d'appartenir à la famille des romans réalistes. Il ne faut pas oublier André Gide qui est parti d'un simple fait divers pour bâtir un roman de près de 500 pages « Les faux monnayeurs ».

Boumediene Abed

INFO EXPRESS

Prix du président de la République Ali-Maâchi

Les artistes exposent à la Villa Abdeltif

La Villa Abdeltif abrite à partir de samedi et jusqu'au 4 février prochain une exposition des œuvres des artistes plasticiennes lauréates du Prix du Président de la République des jeunes créateurs Ali-Maâchi (session 2020). Les visiteurs de cette exposition, organisée par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (AARC), peuvent découvrir les œuvres des trois lauréates (Nour El Houda Choutla, Chadia Derbal et Abba Ben Chaïba) du Prix du Président de la République Ali-Maâchi (catégorie des arts plastiques) et apprécier, à travers elles, la beauté et l'authenticité de leurs villes respectives et leur diversité culturelle.

Les créatrices montrent, dans leurs œuvres, des aspects de la vie quotidienne et les spécificités patrimoniales et artistiques de chaque région avec une dimension humaine.

Les thématiques de certaines toiles traversent les frontières pour rendre compte des rêves et des souffrances des Africains confrontés aux guerres et à la famine.

R.R

Relizane

Lancement d'un ancien projet pour la disponibilité de l'eau à Ouled Mebarek

Pour régler définitivement le problème de l'indisponibilité d'eau potable dans la localité d'Ouled Berkate, relevant de la commune de Sidi M'hamed Benouda, l'Assemblée populaire communale a décidé de relancer un ancien projet qui date de 2017.

En effet, le projet du réseau d'adduction en eau potable devant relier une source se trouvant à la montagne vers un réservoir d'eau, verra bientôt le jour. Cette conduite qui a été initialement confiée à une entreprise n'a pu voir le jour du fait que ladite entreprise aurait sous évalué le projet en ne s'étant pas déplacé sur les lieux, donc n'ayant pas vu de visu le terrain afin d'évaluer le coût du projet. Cet «oubli» ou ce laisser-aller aurait induit l'entreprise en erreur dans ces calculs et l'aurait conduite à abandonner le projet et résilier le contrat. Ainsi, après une attente de près de 10 longues années, le montant du projet aurait été réévalué et une autre entreprise s'est manifestée. À signaler que cette conduite



Le projet du réseau d'adduction a été relancé par la wilaya après une attente de 10 longues années. (Photo : D.R)

sera ainsi reliée au réservoir d'eau de ce village, à savoir Khechab. Sur ce genre de contrat, un entrepreneur nous dira : «Ceci est un problème de nos entreprises, puisqu'il y a parmi nous certains entrepreneurs qui casent les prix en sous évaluant les projets, et le système du

moins-disant pose des fois des problèmes aux APC et aux entreprises qui, en sous évaluant un quelconque pro-

jet, nous privent de travail, ce qui cause du retard à la mairie».

N.Mlaik

Accidents de la circulation 6 morts et 386 blessés en une semaine

Six (6) personnes ont trouvé la mort et 386 autres ont été blessées dans 327 accidents corporels de la circulation survenus en zones urbaines au cours de la période allant du 19 au 25 janvier courant, a indiqué, jeudi un communiqué de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN). Comparativement aux statistiques de la semaine passée, le même bilan fait état d'une hausse du nombre des accidents (+54) et de celui des décès (+65) et d'une baisse du nombre des blessés (-1). Selon les données fournies, plus de 97 % de ces accidents de la route sont dus au facteur humain, pour non-respect du code de la route et de la distance de sécurité, excès de vitesse, fatigue, manque de concentration lors de la conduite et autres raisons liées à l'état du véhicule. A cette occasion, la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) réitère son appel aux usagers de la voie



publique à «respecter le Code de la route, à faire preuve de prudence et de vigilance lors de la conduite, notamment lors des intempéries marquant les wilayas du pays».

Elle met également à la disposition des citoyens, le numéro vert 1548 et le numéro de secours 17 pour tout signalement 24h/24.

Agence

INSP

Plus de 50% des décès en Algérie dus aux maladies chroniques

Les maladies chroniques sont à l'origine de près de 57% des décès en Algérie, dont 66% sont âgés de 30 à 69 ans, a révélé samedi à Alger, Pr. Soraya Belamri, responsable du Service des causes médicales de décès à l'Institut national de santé publique (INSP).



«Les données des fichiers nationaux de l'INSP font ressortir que les maladies cardiovasculaires, les tumeurs, les maladies respiratoires et endocriniennes sont les principales causes de décès en Algérie avec des taux respectifs de 22%, 13%, 6% et 4,5%», a précisé Pr Belamri dans son intervention à l'occasion du lancement par le ministre de la santé du «Plan national Infarctus Algérie». «Les maladies non transmissibles (MNT) touchent près de

60% de sujets de sexe féminin tandis que le reste du taux touche les sujets de sexe masculin», a-t-elle expliqué ajoutant que les études de l'INSP ont montré que près de 60% des MNT causent le décès des sujets âgés de 30-69 ans. Les maladies cardiovasculaires représentent 34% chez la catégorie sus-citée dont 36% chez les sujets de sexe masculin et 31% chez les femmes, relevant que les données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) faisaient état de «15 millions de décès chez les sujets de 30-69 ans à travers le monde». S'agissant de l'établissement des certificats

de décès délivrés par les médecins au niveau des directions de la santé qui les transmettent à leur tour à l'INSP, il a affirmé que l'opération avait connu une grande amélioration durant les dernières années, relevant les carences qui subsistent notamment l'utilisation de la paperasse au lieu de la numérisation. Après avoir appelé à la nécessité de renforcer la formation et de numériser l'opération ainsi que le recours aux bureaux d'admission en vue d'aider les décideurs à améliorer la situation sanitaire, elle a fait observer que de nombreux médecins ne remplissent qu'une par-

tie du certificat de décès. L'INSP a formé près de 6.000 médecins sur l'établissement, en bonne et due forme, des certificats de décès qui peuvent être servis dans la classification des principales maladies qui causent le décès à travers le pays. Concernant la prise en charge des cardiopathies notamment l'infarctus, les intervenants ont mis l'accent sur la nécessité «de former les médecins généralistes (30.000 au secteur public et 11.000 au privé) sur la manière de prescrire les premières doses des médicaments notamment dans les régions qui manquent de médecins spécialistes. Ils ont également annoncé le lancement d'une application créée par la Société algérienne de cardiologie en vue d'organiser cette prise en charge entre les 14 services de cardiologie des établissements hospitalo-universitaires et les centres de base.

R.R

BMS

Des vents forts souffleront en rafales sur le littoral

Des vents forts souffleront parfois en rafales jusqu'à dimanche matin sur plusieurs régions du littoral, indique un bulletin météorologique spécial (BMS) émis samedi par les services de l'Office national de la météorologie. Le validité du BMS est de samedi à 9h00 jusqu'à dimanche à 6h00 pour les wilayas de Tlemcen, Aïn Témouchent, Oran,

Mostaganem, Chlef, Tipaza et Alger, et de samedi à 15h00 jusqu'à dimanche à 6h00 pour les wilayas de Boumerdès, Tizi-Ouzou, Béjaïa, Jijel, Skikda, Annaba et El-Tarf.

La vitesse des vents sera de 60/70 km/h avec rafales atteignant ou dépassant parfois 90 km/h, selon le BMS.

R.R

Société civile/Démocratie participative

Le rôle des jeunes dans la sensibilisation pour faire face aux défis mis en exergue

Le Conseiller du président de la République chargé du mouvement associatif et de la communauté nationale à l'étranger, Nazih Berramdane a mis en exergue, samedi à Oran, le rôle des jeunes et des étudiants dans la sensibilisation sociale pour faire face aux défis que connaît le pays.

M. Berramdane a souligné, à l'ouverture d'une conférence régionale de l'Organisation estudiantine algérienne libre (OEAL) à l'Université des sciences et de la technologie d'Oran sur «le rôle des étudiants et des jeunes dans l'adhésion à la vie politique pour faire face aux défis de sécurité nationale», que la société civile, les étudiants et les jeunes ont un rôle dans la sensibilisation sociale sur les défis auxquels le pays fait face et la manière de les affronter.

A ce titre, il a fait référence aux défis au niveau de nos frontières protégées par l'Armée nationale populaire (ANP) et tous les services de sécurité.

Le même responsable a déclaré également que les étudiants ont un grand rôle à jouer à l'intérieur de l'université pour sensibiliser sur les défis et sur la nécessité de les affronter, rappelant qu'ils ont eu, depuis le mouvement national à la glorieuse guerre de libération nationale et à la période post-indépendance un rôle politique positif.

Nazih Berramdane a, d'autre part, indiqué que le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a salué le rôle de la société civile, notamment lors de la crise sanitaire où les étudiants ont joué un grand rôle et ont contribué à faire face à la propagation de la pandémie, à travers la sensibilisation et les opérations de



Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a souligné que «la société civile est l'alliée principale de l'Etat». (Photo : D.R)

désinfection, entre autres. A ce propos, le même responsable a rappelé que le président de la République avait souligné que la société civile est l'allié principal de l'Etat dans le cadre de la démocratie participative, concrétisant ce statut dans la Constitution amendée. «A l'avenir, il y aura des mécanismes dans le cadre d'une stratégie complète pour la réhabilitation des capacités de la société civile, son encadrement et son implication à jouer le rôle de partenaire dans les institutions de l'Etat», a-t-il

affirmé. Les travaux de cette conférence régionale, organisée par les autorités locales et les représentants du mouvement associatif, ont été marqués par la présentation de communications par des professeurs universitaires abordant, entre autres, «le rôle des étudiants dans le domaine politique», «le rôle du mouvement associatif dans la formation et l'investissement dans les élites», «les défis de sécurité et l'équation de l'édification de la sécurité nationale». Les recommandations de la conférence ont

insisté sur l'importance de la participation des étudiants et des jeunes à la vie politique en tant qu'éléments essentiels dans l'édification de l'Algérie nouvelle, ainsi que sur la prise de conscience des questions locales, territoriales et internationales, la manière de se comporter avec différentes situations et l'ancrage de la démocratie participative, en plus du développement des énergies créatives et des jeunes talents.

R.R

Oran

Oraison funèbre honorant la mémoire de la poétesse «Oum Siham»

Le quotidien «El-Djoumhouria» paraissant à Oran a organisé mercredi une oraison funèbre honorant la mémoire de la poétesse Amaria Bilal, connue sous le nom littéraire «Oum Siham», décédée dernièrement.

Lors de la cérémonie commémorative, qui a eu lieu au siège de ce journal public en présence de la famille de la défunte et une pléiade d'universitaires, de poètes et d'intellectuels, des témoignages sur les qualités de la défunte ont été rendus en hommage à la poétesse Amaria Bilal (1939-2021) dont l'héritage poétique laissé derrière, elle restera éternellement dans la mémoire des amateurs de la poésie.

A cette occasion, Siham Kaddour, la fille de la défunte poétesse a salué l'initiative du quotidien El-Djom-

houria, soulignant que sa mère a consacré sa vie au service de la littérature et de la culture algériennes. «La poésie habitait son cœur, bouillait dans ses veines et l'Algérie était toujours présente dans ses recueils et poèmes», a-t-elle déclaré. De son côté, le critique littéraire Bachir Bouyedjra a fait part de la relation existante entre la poétesse Oum Siham et ses lecteurs et étudiants du champ littéraire, soulignant qu'elle a laissé des textes poétiques et littéraires et un nombre d'articles et critiques sur différents sujets et contenus dénués d'idéologie, ce qui la rend très populaire. «La regrettée Oum Siham n'était pas narcissique. Elle s'intéressait surtout à l'Algérie et sa profondeur, ainsi qu'à l'espace et la personne

arabes et à l'acte culturel sans contrepartie matérielle», a-t-il ajouté. Pour sa part, le président de l'association «Wahiou El Mothaqafine» d'Oran a qualifié la poétesse Amaria Bilal «d'école de créativité littéraire», déclarant que «ses poèmes battaient au rythme de l'amour de la patrie et transmettaient la lutte du peuple palestinien et des peuples opprimés».

«Une expérience unique dans son parcours qui restera dans les annales de la littérature algérienne et arabe d'où puiseront les jeunes générations». «Malgré le poids des années, Oum Siham tenait toujours à être présente aux soirées poétiques de l'association en question et aux rencontres littéraires, organisées par la maison de la culture d'Oran et

dans les différentes wilayas du pays, avec ses créations littéraires. Sa plume est restée active jusqu'à son dernier souffle», a ajouté Abbes Benmessaoud.

Plusieurs témoignages ont été rendus par des professeurs universitaires et des poètes à la défunte qui avait produit plusieurs recueils de poèmes comme «Abdjadiate November», «Zamane el-hissar», «Zamane el-wilada», «Ightial el-fadjr», «Chahidat aala asr» et «Filistine» et a traduit des œuvres littéraires de l'arabe au français, en plus de son expérience dans l'écriture de nouvelles et ses contributions dans les pages littéraires de quelques quotidiens nationaux d'expression arabe.

R.R

Programme



12.00 Les douze coups de midi
13.00 Journal
13.55 L'île aux secrets
15.35 Mystère à Salem Falls
17.00 Météo
17.10 Quatre mariages pour une lune de miel
18.15 Les plus belles vacances
19.00 Journal
19.20 Demain nous appartient
20.45 Habitions demain
20.55 C'est Canteloup
21.05 Je te promets
22.00 Je te promets



12.00 Tout le monde veut prendre sa place
13.45 La p'tite librairie
15.05 Je t'aime, etc.
16.15 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
18.40 Vélo club
19.20 N'oubliez pas les paroles
20.00 Journal
20.40 Basique, l'essentiel de la musique
20.55 Image du jour
21.05 La petite femelle



10.55 Desperate Housewives
11.45 Desperate Housewives
12.00 Le journal
13.30 En famille
14.00 Notre histoire d'amour
16.00 Incroyables transformations
17.25 Mieux chez soi
18.45 Le journal
20.10 Météo
20.15 Scènes de ménages
20.25 Courts de science
21.05 L'amour est dans le pré
23.10 L'amour est dans le pré



06.30 Boule et Bill
06.42 Boule et Bill
07.09 Ludo
07.00 Garfield & Cie
08.05 Boule et Bill
08.30 Boule et Bill
09.20 Les as de la jungle à la rescousse
10.50 Ensemble c'est mieux !
11.20 La nouvelle édition
11.25 Météo
11.55 Journal
12.45 Météo

12.50 Rex
13.55 Rex
14.25 Rex
15.05 Le Renard
16.45 Personne n'y avait pensé !
17.10 Questions pour un champion
20.55 Laisse entrer la nature
21.05 L'homme qui aimait les ours
23.00 Météo
00.15 À l'école des scaphandriers



20.30 Journal
21.00 Cépages rares, un patrimoine suisse
21.53 Chasselas forever, une histoire de cépage
22.54 Le journal
23.25 Chef.fe.s de brousse



15.00 Un dîner presque parfait
16.55 Un dîner presque parfait
17.50 Un dîner presque parfait
18.50 Un dîner presque parfait
21.05 Lara Croft : Tomb Raider
23.20 Encore heureux



16.50 Late Night
19.15 L'info du vrai
20.13 L'info du vrai, le mag
20.48 La boîte à questions
20.52 Groland le zapoï
21.01 La Gaule d'Antoine
21.07 A couteaux tirés
21.59 The Head
22.52 American Horror Story
23.34 American Horror Story



18.57 Dédale meurtrier
19.20 Mea culpa
20.50 Une intime conviction
22.36 Air Force One



13.05 Entrée libre
13.40 Le magazine de la santé
14.35 Allô, docteurs !
15.40 Suricates superstars



19.25 Quotidien, première partie
20.10 Quotidien
21.10 La maison du bonheur
21.15 13 novembre
23.20 13 novembre



09.00 Les contes des 1001 darkas
13.50 Maigret
19.43 TPMP : première partie
20.42 Touche pas à mon poste !
21.57 Balance ton post ! L'after
22.57 Balance ton post ! L'after
23.35 Balance ton post ! L'after



20.00 Les as de la jungle à la rescousse
20.10 Une saison au zoo
20.40 Une saison au zoo
21.05 La p'tite librairie
21.40 Les hors-la-loi de la nature
22.35 Les hors-la-loi de la nature



16.45 Nikita
18.38 The Wave
19.11 Secret défense
20.50 Annabelle : la maison du mal
22.32 Prometheus

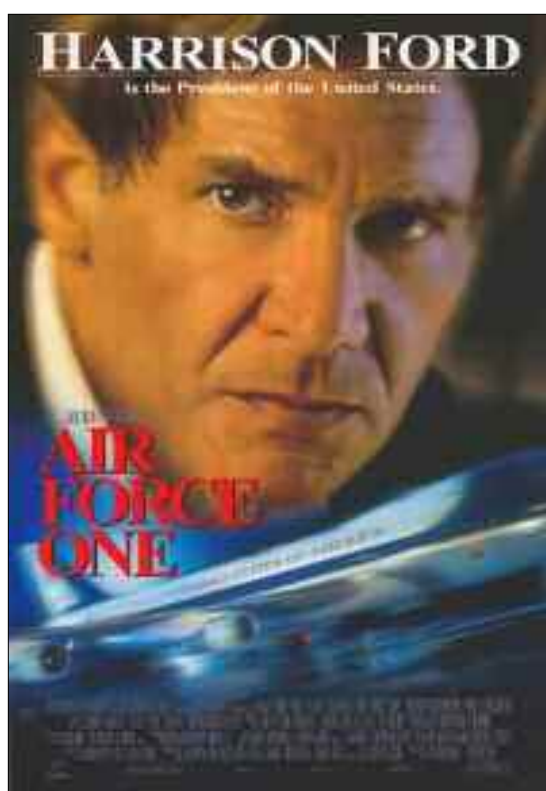


19.45 Arte Journal
20.55 Géométrie de la mort
21.45 Géométrie de la mort
22.35 Monstre sacré
23.25 Khibula



17.45 Eurosport News
20.00 Ethias Cross 2020/2021
20.55 Eurosport News
21.00 Mos - Puebla de Sanabria (230,8 km)
22.30 Les rois de la pédale
23.00 Eurosport News
23.05 Ethias Cross 2020/2021

Sélection



Ciné Premier - 22.36

Air Force One

Film d'action de Wolfgang Petersen

→ Dissimulé à bord de son avion, dont un commando terroriste a pris le contrôle, le Président américain mène une contre-offensive musclée. Lors d'un voyage à Moscou, James Marshall, le Président des États-Unis, déclare la guerre au terrorisme dans un discours très virulent

Ciné Premier - 20.50

Une intime conviction

Drame de Antoine Raimbault

→ Une femme, jurée au procès d'un homme accusé du meurtre de son épouse, est persuadée de son innocence et se bat pour lui lors du procès en appel.



Ciné Frisson - 20.50

Annabelle : la maison du mal

Film d'horreur de Gary Dauberman

→ La fille d'un couple de démonologues passe la soirée seule chez elle avec deux copines adolescentes. L'une d'elle, trop curieuse, libère une poupée maléfique. Les démonologues Ed et Lorraine Warren ont rangé dans une pièce fermée à clef tous les artefacts maudits qui ont croisé leur route et notamment Annabelle, une poupée possédée.



COLLOQUE NATIONAL DES CERCLES DE LECTURE

PLUSIEURS ÉCRIVAINS HONORÉS

Les travaux du Colloque national des cercles de lecture ont débuté, samedi à Alger, avec la participation de cercles et associations de lecture, d'écrivains et d'intellectuels venus de différentes wilayas. La cérémonie d'ouverture a vu l'organisation de plateformes interactives animées par des romanciers dont Amine Zaoui et Mohamed Sari qui ont présenté leurs expériences respectives dans le domaine de l'écriture et l'impact de la lecture sur la formation de leurs personnalités littéraires.

A cette occasion, des écrivains, des chercheurs et des intellectuels à l'image de l'écrivaine Zhour Ounissi, le romancier Djilali Khellal, et l'intellectuel Ahmed Tissa ont été honorés. La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a fait savoir que son secteur oeuvrait à «l'accompagnement et l'encadrement» des cercles de lecture, annonçant par la même la réactivation de mécanismes de soutien relevant du ministère pour «la mise en place de bourses pour se consacrer à l'écriture et de résidences d'écriture pour les écrivains en herbe, l'ouverture de nouvelles bibliothèques et la promotion de celles existantes...».

De son côté, le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Ouadjaout, a affirmé que son département oeuvrait à «l'ancrage de la lecture en milieu de jeunes et dans les écoles afin de promouvoir la lecture auprès des élèves et découvrir les talents...», rappelant la convention-cadre conclue avec le ministère de la Culture visant à renforcer les activités culturelles.

Il a insisté, en outre, sur l'impératif d'accorder au «référentiel culturel algérien la place qui lui sied sur le marché du livre tout en s'ouvrant à la créativité étrangère».

Pour sa part, Guessoum Abdelmalek, membre du Cercle «Touggourt Taqraa», (créé en 2015) a fait savoir que cette rencontre permettra «d'échanger les expériences en vue de dégager de nouvelles idées dans le domaine de la lecture afin de la promouvoir».

Ce Colloque national verra l'organisation de plusieurs plateformes interactives avec la participation d'écrivains, de poètes, d'académiciens et de critiques, outre des conférences et des ateliers sur la littérature, le patrimoine, l'histoire, la philosophie, l'éducation, l'information et la lecture. Cette manifestation, organisée par le ministère de la Culture et des Arts au Palais de la Culture et à la Bibliothèque nationale «Dar Abdeltif», devra se poursuivre jusqu'au 4 février.

R. C.

Littérature pour enfants en Algérie Désintérêt et faible présence

Nombre d'éditeurs, d'auteurs et de critiques sont unanimes à dire que l'écriture littéraire pour enfants en Algérie souffrait d'un désintérêt et d'une «faible» présence, en raison de la «médiocrité» de la publication locale, de la «dominance des contenus étrangers» et du «désintérêt des autorités concernées», sachant que ce genre de littérature avait connu sa période dorée dans les années 1970 et 1980.

Pour l'écrivaine, Djamilia Zennir qui s'est lancée dans la littérature pour enfants dans les années 1980, avec à son actif près de 700 contes, la situation de cette littérature est «catastrophique» en comparaison avec les années 1970 et 1980, lors desquelles elle avait connu son apogée, regrettant qu'«aucun intérêt ne soit accordé à l'enfant en particulier dans l'écriture des contes ou bien dans les autres domaines à l'instar de la musique».

«Une grande partie des auteurs et écrivains s'intéresse davantage aux questions religieuses, conférant à ses écrits une espèce d'ennui et de monotonie», d'autant que l'enfant «est intelligent, aime la nouveauté et la variété et déteste la monotonie», a-t-elle expliqué, ajoutant que les contes universels très répandus «ne sont pas adaptés à l'enfant algérien, car ne respectant pas ni son milieu, ni ses valeurs sociales et religieuses».

L'auteure a appelé, à cet effet, à la «mise en place d'une commission mixte entre les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale dans l'objectif de promouvoir ce domaine, d'autant que l'Algérie «regorge de nombreux écrivains brillants et doués qui sont toujours à la quête d'éditeurs». Pour sa part, Abdelhamid Salhi, éditeur et directeur de la maison d'édition «Al Maktaba El Khadraa» (Bibliothèque verte), fondée dans les années 1980 et éditant en langues arabe et française, considère que



le marché du livre pour enfants «manque d'organisation et de qualité», étant plutôt commercial que professionnel, appelant les autorités concernées (Ministères de la Culture et de l'Éducation) à soutenir les «éditeurs professionnels spécialisés», afin de protéger le marché contre le rush des importateurs et des éditeurs étrangers avec leurs contenus intrus». «Un bon livre pour enfant s'appuie sur trois critères essentiels: la langue utilisée, les dessins et le choix de la qualité du papier (...) d'où son prix élevé», voilà pourquoi l'État est appelé à intervenir dans la subvention du livre, a-t-il affirmé. Ainsi, ce secteur «contribuera à l'encouragement de la créativité et à l'exploitation optimale des ressources humaines notamment des écrivains et des dessinateurs», a-t-il poursuivi. Pour d'autres éditeurs, la situation de la littérature pour enfants n'est toutefois pas aussi catastrophique, à l'instar de la maison d'édition «Atfalna» (nos enfants) dont le directeur, Firas Johmani estime que le domaine de l'édition demeure «satisfaisant», en dépit de certaines difficultés rencontrées, soulignant que leur marge de bénéfice est «très faible», en raison du coût élevé du livre et

de son prix bas par rapport à d'autres publications.

Le même intervenant a fait savoir que sa maison d'édition traitait avec des auteurs et des dessinateurs «professionnels» d'Algérie et d'autres pays arabes, dont les écrits portent sur différents thèmes, notamment le patrimoine arabo-musulman, outre l'adaptation du patrimoine universel et mondial, et ce loin de toute référence à la violence ou à autre pratique susceptible de nuire aux enfants, a-t-il fait savoir.

De son côté, le critique universitaire, Mohamed Sari a estimé que «la littérature pour enfants en Algérie n'est pas marginalisée mais plutôt inapparente à l'opinion publique, en raison du manque d'intérêt par les critiques et les médias pour ce créneau, déplorant dans ce sens l'absence d'une littérature pour la jeunesse». M. Sari revient également sur ce qu'il qualifie de «médiocrité» dont souffre cette littérature, estimant que les écrivains et les éditeurs qui sont nombreux «prennent avec légèreté» ce type d'écriture, en dépit de ses exigences créatives, linguistiques et psychologiques... soulignant par ailleurs que l'enfant a besoin davantage de contes remplis d'his-

toires fantastiques, d'étrangeté et de découverte, et non pas uniquement de conseils et de morale. Approchés par l'APS, nombre de libraires ont relevé un «intérêt particulier des parents» pour le livre pour enfants.

A cet égard, Lamsiou Redouane, gérant de la librairie «Nadji Mega Bookstore» à Alger, librairie disposant de plusieurs annexes dans de nombreuses villes, a fait état d'une «forte demande sur le livre pour enfants et une plus grande prise de conscience de son importance», se réjouissant du fait qu'Internet et les supports audiovisuels n'ont pas impacté les ventes de ces livres.

«Notre librairie à Alger propose 4.500 titres de livres pour enfants en arabe, français et anglais» et leurs prix sont «accessibles à tous» (à partir de 15 DA), a-t-il indiqué, soulignant que les ventes dans les grandes villes sont «bien meilleures que dans les villes intérieures». Pour les parents, le livre reste «le meilleur moyen d'apprentissage» pour l'enfant, mais son prix «élevé» les oblige à recourir aux CD et à internet qui offrent «un contenu audiovisuel alternatif, large, varié et attrayant».

R. C.

Edition Parution du dernier roman de Merzak Bagtache

Dans son dernier roman intitulé «Quatro», l'écrivain Merzak Bagtache, disparu récemment, relate un pan de l'histoire de l'Algérie durant la période de la colonisation française à travers le parcours d'une famille entre les villages de Kabylie et La Casbah d'Alger. Ce roman de 304 pages sorti en langue arabe aux éditions Anep propose un récit triste et entremêlé qui se déroule au début du XX^e siècle où se croisent les destins de trois générations d'une même famille.

«Quatro» relate la vie de Cheikh Ahmed, un marin et ancien militaire enrôlé dans l'armée française, souvent pris de sévères dépressions nerveuses et autres troubles psychologiques depuis

que son fils, Hamou, ait été jeté dans la prison de Lambèse. Le vieux marin souffre également de la séparation avec son petit-fils, surnommé Quatro, et qui vit avec sa mère dans La Casbah d'Alger. Cette situation, qui déteint sur le quotidien de Cheikh Ahmed et ses relations avec ses voisins et amis du village, commence à s'arranger avec le retour en Algérie d'Yvelines ancienne fiancée de Hamou, qui est entrée dans les ordres, et qui va essayer de le libérer.

A Alger, le récit se focalise sur la vie modeste de Quatro entre la maison familiale, son ami espagnol Ricardo et une dame martiniquaise qui le considère comme son fils. L'enrôlement obligatoire

des Algériens dans l'armée française sera le point commun aux trois générations, après Cheikh Ahmed envoyé en Crimée et Hamou mobilisé lors de la première Guerre mondiale au Nord de la France, c'est au tour de Quatro d'être envoyé au Maroc où l'armée coloniale fait face à la révolte de Abdelkarim El Khattabi.

L'auteur a également évoqué des stations importantes de l'histoire de l'Algérie à cette époque qu'il a gravé dans les portraits de ses personnages à l'instar de l'exil d'Algériens en Calédonie ou à Cayenne en Guyane, des séquelles de la première Guerre mondiale, du combat de Messali Hadj et de l'Association des Oulémas musulmans, ou encore du parcours

de l'Emir Khaled. «Quatro» est la dernière oeuvre de Merzak Bagtache, disparu le 2 janvier 2021, et la dernière partie d'une trilogie formée de «Babor» et «Akkadou». Né en 1945 à La Casbah d'Alger, Merzak Bagtache est l'une des grandes figures de la littérature algérienne contemporaine qui aura installé son univers littéraire dans la ville d'Alger et dans la mer omniprésente dans son oeuvre, il aura laissé des ouvrages comme «La pluie écrit ses mémoires», «Lorsque les gens ont faim», «Le sang de la gazelle», «Les langoustes», «Restes de pirates», ou encore «La chanson de la résurrection et de la mort».

R. C.

Ligue 1 (11^e journée) L'Olympique Médéa nouveau dauphin

→ Le choc au sommet de la 11^e journée du championnat de Ligue 1 de football, opposant le leader ES Sétif au CR Belouizdad, s'est terminé sans vainqueur (1-1), alors que l'Olympique Médéa, vainqueur sur le fil de l'ASO Chlef (2-1), devient le nouveau dauphin.



■ L'OM continue sa belle chevauchée. (Photo > D. R.)

Tous les regards étaient donc braqués samedi sur le stade du 20-Août-1955 à Alger, théâtre de l'affiche de la journée entre le tenant du titre belouizdadi et l'actuel leader sétifien. Les deux buts inscrits sur balle arrêtée, d'abord sur coup franc direct pour l'ESS (Debari/35^e), puis sur penalty pour le CRB (Sayoud/77^e), ont permis aux Sétifiens de garder leur fauteuil de leader et aux Algérois leur invincibilité.

La performance de la journée est venue de Médéa, où l'OM continue sa belle chevauchée en enregistrant un 7^e match consécutif sans défaite (6 victoires et un nul), synonyme de 2^e place amplement méritée, à trois longueurs du leader sétifien, qu'elle pourrait rejoindre en cas de victoire en match retard face au CRB mercredi. Menés au score par l'ASO Chlef sur une réalisation de l'inévitable Beldjillali qui consolide sa 1^{re} place au classement des buteurs avec 7 buts, les Médéens ont fait appel à leur second souffle pour renverser une situation fort compromise, d'abord par Cherfaoui (69^e), puis par Dadache (90^e+3), pour dépasser d'un point le CRB et le MC Alger (3^e-19 pts). Le «Doyen» a été encore une

fois tenu en échec au stade du 5-Juillet par un mal classé, l'US Biskra (1-1). Les hommes de Nabil Neghiz continuent de faire du surplace en décrochant deux points seulement lors de leurs trois dernières sorties, ce qui inquiète quelque peu leurs «fans» à quelques jours de leur prochain déplacement en Egypte pour y rencontrer le Zamalek en phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique.

Les Biskris, menés dès la 1^{re} mi-temps, ont crû en leurs chances avant d'arracher l'égalisation en fin de partie sur penalty.

Le MC Oran, la JS Kabylie et l'USM Alger se partagent désormais la 5^e place avec 18 points. Si Oranais et Kabyles ont fait le plein devant respectivement la JS Saoura (2-1) et la JSM Skikda (1-0), il n'en est pas de même pour les «Usmistes» qui doivent

leur salut à Hamza Koudri qui a remis les pendules à l'heure (81^e minute), après que son coéquipier Belaid eut trompé son propre gardien au début de la 2^e période.

Deux équipes se sont distinguées lors de cette journée. Il s'agit du CS Constantine, vainqueur du NC Magra (2-0) après une longue série de contreperformances, et du NA Hussein-Dey, version Dziri, vainqueur sur le terrain du CA Bordj Bou Arréridj qui continue de manger son pain noir (2-1).

Les «Sang et Or» doivent une fière chandelle à Rabie Meftah, auteur du but de la victoire dans le temps additionnel. Le CABBA, qui n'a toujours pas gagné depuis l'entame de la saison 2020-2021, continue sa descente aux enfers avec sa 20^e place et seulement 3 unités au compteur, à cinq points de l'avant-dernier, la JSM Skikda. Les deux

derniers matches de cette journée n'ont pas connu de vainqueur. Le Paradou AC et le RC Relizane n'ont pu inscrire le moindre but devant leurs adversaires respectifs, l'AS Aïn M'lila et le WA Tlemcen qui semblent satisfaits du nul vierge acquis à l'extérieur.

R. S.

Résultats :

| | |
|--------------|-----|
| OM - ASO | 2-1 |
| CSC - NCM | 2-0 |
| PAC - ASAM | 0-0 |
| CRB - ESS | 1-1 |
| RCR - WAT | 0-0 |
| MCA - USB | 1-1 |
| MCO - JSS | 2-1 |
| JSK - JSMS | 1-0 |
| CABBA - NAHD | 1-2 |
| USMBA - USMA | 1-1 |

Classement :

| | Pts | J |
|--------------------|-----|----|
| 1. ES Sétif | 24 | 11 |
| 2. O. Médéa | 20 | 10 |
| 3. CR Belouizdad | 19 | 9 |
| –. MC Alger | 19 | 10 |
| 5. USM Alger | 18 | 11 |
| –. MC Oran | 18 | 11 |
| –. JS Kabylie | 18 | 11 |
| 8. JS Saoura | 17 | 10 |
| –. AS Aïn M'lila | 17 | 11 |
| 10. ASO Chlef | 16 | 11 |
| 11. Paradou AC | 13 | 11 |
| –. NA Hussein-Dey | 13 | 11 |
| 13. RC Relizane | 11 | 11 |
| –. WA Tlemcen | 11 | 11 |
| 15. CS Constantine | 10 | 10 |
| –. US Biskra | 10 | 11 |
| 17. NC Magra | 9 | 11 |
| –. USM Bel-Abbès | 9 | 11 |
| 19. JSM Skikda | 8 | 11 |
| 20. CABBA Arréridj | 3 | 11 |

Ligue 1

Le CS Constantine a encore les moyens pour sortir de cette crise

→ L'équipe du CS Constantine, qui se trouve dans la zone rouge du classement du championnat, «a encore les moyens» pour sortir de cette crise en dépit de la difficulté de la situation», a déclaré samedi, le directeur sportif de ce club. S'exprimant lors d'un point de presse tenu à l'issue du match ayant opposé le CSC au NC Magra et qui s'est terminé sur le score de 2 à 0 en faveur des Verts et noirs, Yacine

Bezzaz, a assuré que son équipe est capable de dépasser cette crise due à l'instabilité au niveau de la barre technique, après le départ de l'entraîneur Abdelkader Amrani, ainsi que la contre performance des joueurs, et ce à la faveur de plusieurs changements qui vont être effectués «dans les prochains jours». Bezzaz a précisé que l'équipe du CSC sera renforcée avec l'arrivée de l'entraîneur, Miloud

Hamdi, qui «connaît très bien le championnat algérien pour avoir dirigé l'USMA pendant deux saisons», soulignant que Hamdi a effectué la signature électronique de son contrat et sera dans «dès que possible à Constantine» après l'achèvement des démarches d'entrée au pays. Le staff administratif du CSC a obtenu dernièrement l'autorisation pour le recrutement de deux nouveaux joueurs durant ce mercato exceptionnel, a fait savoir Bezzaz, notant qu'il avait conclu aujourd'hui les négociations avec ces deux éléments qui seront présentés après demain à la presse.

«Nous espérons également le retour rapide du buteur de l'équipe, Mohamed-Lamine Abid, blessé au genou en début de saison, a indiqué le même responsable, estimant que l'absence de ce joueur a influé sur l'efficacité offensive du CSC». «Notre équipe dispose de bons joueurs qui devront retrouver l'harmonie du jeu et prouvent au cours des prochains matches leurs compétences avec l'amélioration de la situation», a affirmé le directeur sportif du CS Constantine. A signaler que le CSC pointe à la 15^e place du classement avec 10 points au compteur. ■

US Remchi

La direction du club tire la sonnette d'alarme

→ La nouvelle direction de l'US Remchi (Tlemcen), qui a réussi pour la première fois de son histoire à accéder en Ligue 2 de football, a prévenu samedi que son club est confronté à un «avenir incertain», tout en dégageant toute responsabilité d'un éventuel retour rapide au purgatoire.

Dans une lettre adressée aux autorités communales et dont une copie a été remise à l'APS, l'équipe dirigeante de l'US Remchi a déploré «la situation délicate» que traverse son équipe avant moins de deux semaines du coup d'envoi du championnat. «Au moment où tous les clubs de notre palier se préparent activement pour le nouvel exercice, en programmant notamment des stages bloqués pour leurs équipes respectives, nous faisons face à d'énormes problèmes financiers,

sans que les autorités communales ne nous apportent la moindre aide», s'est insurgée la direction de cette formation de l'Ouest du pays. Selon les rédacteurs de ce document, les dirigeants s'attendaient à ce que les autorités concernées «soutiennent l'équipe, surtout après son exploit historique en accédant en deuxième division, mais rien de cela ne fut, au grand dam de ses joueurs, de son staff technique et de tous ses supporters».

La même source a informé, en outre, que l'APC de Remchi n'a accordé que «deux millions de dinars depuis 2017», une somme jugée «très dérisoire» et qui pousse les dirigeants du club à s'interroger sur «les raisons d'un tel traitement réservé à une formation qui a réussi à se hisser jusqu'à l'antichambre de l'élite». ■

Transfert

L'Algérien Soudani rejoint Al-Fath

→ L'attaquant international algérien Hilal Al Arabi Soudani a quitté son club grec, l'Olympiakos, pour rejoindre officiellement la formation de première division saoudienne, Al-Fath, a annoncé samedi cette dernière sur son compte twitter. «Soudani est à Al-Fath», a indiqué le club saoudien dans un bref communiqué. Selon certains médias locaux, Soudani se serait engagé pour un bail de six mois, soit jusqu'à la fin de la saison en cours. Agé de 33 ans, Soudani a disputé 402 matches officiels, pendant lesquels il a réussi à inscrire un total de 106 buts, en délivrant en parallèle 71 passes décisives. Après avoir quitté l'ASO

Chlef, avec lequel il avait remporté le championnat d'Algérie, Soudani a défendu les couleurs de plusieurs clubs européens, notamment au Portugal, Croatie, Angleterre et en Grèce. Une longue et riche carrière, marquée cependant par quelques graves blessures, qui ont eu un impact négatif sur le parcours de l'Algérien notamment en sélection nationale. A Al-Fath, il retrouvera son compatriote et ancien milieu offensif du MC Alger, Sofiane Bendebka. Son nouveau club, Al-Fath, occupe actuellement la 11^e place au classement général du championnat saoudien, avec un total de 18 points, après 15 journées. ■

EN DEUX MOTS

USMA-MCA le 7 février au stade Omar-Hamadi

Le derby algérois USMA - MCA, comptant pour la 12^e journée du championnat de Ligue 1, se jouera le dimanche 7 février à 17h au stade Omar-Hamadi (Bologhine), selon le programme publié par la Ligue de football professionnel.

Cette journée, scindée en deux parties, débutera samedi avec la programmation de six matches dont le choc entre l'ES Sétif et le MC Oran prévu à 14h30, le derby de l'Est CS Constantine - US Biskra (15h) ainsi que la traditionnelle affiche NA Hussein-dey - JS Kabylie (14h30). Quatre matches sont programmés en revanche dimanche. Outre USMA-MCA, il y aura également le déplacement du CR Belouizdad à Chlef pour affronter l'ASO.

Programme de la 12^e journée

Samedi 6 février
Akid-Lotfi (Tlemcen) : WAT - PAC (15h)
8-Mai-1945 (Sétif) : ESS - MCO (14h30)
Magra : NCM - RCR (15h)
20-Août-1955 (Alger) : NAHD - JSK (14h30)
El-Alia (Biskra) : USB - CSC (15h)
Khelifi-Zoubir (Aïn M'lila) : ASAM - USMBA (14h30)

Dimanche 7 février
20-Août-1955 (Skikda) : JSMS - OM (14h30)
20-Août-1955 (Béchar) : JSS - CABBA (15h)
Omar-Hamadi (Bologhine) : USMA - MCA (17h)
Mohamed-Boumezrag (Chlef) : ASO - CRB (15h)



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.
Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger.
Tél. : 021 6710.44/6710.46
Fax : 021 6710.75.
Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1.114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.
Membres fondateurs :
Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune**.
Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki**
Directeur commercial : **Ouahid Kouba**
Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPRAL**
Tirage : 2500 exemplaires
16 - Pages
Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**.
Diffusion centre : **SEDICOM**.
Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar**. Sud : **Trag diffusion** Publicité : *La Nouvelle République*, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : lnr98redaction@yahoo.fr/E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19.
Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40
Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct

Ligue 1
L'Olympique Médéa
nouveau dauphin

le match à suivre

Ligue 1
USMA-MCA le 7 février
au stade Omar-Hamadi

football

Transfert
L'Algérien Soudani
rejoint Al-Fath

Ahmad candidat à sa propre succession ?

Réponse le 2 mars 2021



■ Ahmad autorisé à faire campagne.

(Photo > D. R.)

→ L'ex-président de la Confédération africaine de football, Ahmad Ahmad croit avoir réussi à sortir, totalement, sa tête de l'eau.

L'instance basée à Lausanne (Suisse) se limite, quant à elle, d'annoncer qu'elle a effectivement «été saisie d'un appel déposé par Ahmad Ahmad contre la décision de la Chambre de jugement de la Commission d'éthique de la FIFA rendue le 19 novembre 2020, motif le 21 janvier 2021. Après étude, elle accepte la demande de suspendre temporairement les effets de la décision de la Chambre de jugement de la Commission d'éthique de la FIFA jusqu'au prononcé de la sentence finale», ceci «en raison notamment d'un risque de dommage irréparable pour Ahmad en cas de maintien de la sanction disciplinaire durant la période précédant les élections de la CAF». Faut-il rappeler que l'ex-président de la CAF a été «sanctionné par la FIFA le 19 novembre 2020 d'une interdiction d'exercer durant cinq ans toute activité liée au football pour de multiples entorses au code d'éthique, dont des détournements de fonds». Non assommé par cette décision, il décide de batailler et surtout de faire valoir ses preuves pour défendre sa personne, et surtout sa personnalité. C'est dans ce cadre que le Malgache avait fait appel auprès du Tribunal arbitral du sport.

Pourquoi cette sanction ?

Une interdiction de 5 ans de toute activité relative au football et d'une amende de 200 000 francs suisses (185 000 euros). Le Malgache a répliqué le mercredi 25 novembre 2020 sur Twitter en publiant un communiqué dans lequel il annonçait qu'il va contester sa sanction auprès du Tribunal arbitral du sport. « Au-delà de mon cas, c'est l'autodétermination du football en Afrique qui est attaqué », a protesté le boss du football africain qui dénonce une procédure tronquée et accuse la FIFA de cher-

cher à l'empêcher de se présenter à l'assemblée générale électorale du 12 mars prochain pour briguer un mandat sa propre succession.

Ahmad autorisé à faire campagne, mais attention, pas à être candidat...

Le TAS n'a pas remis en cause la décision de la FIFA qui a rejeté sa candidature pour la présidence de la CAF en raison de sa suspension. « La formation arbitrale a rejeté la demande de mesures provisionnelles de Ahmad visant à ce qu'il soit fait l'interdiction à la FIFA de prendre toute décision ayant pour conséquence d'empêcher Ahmad ou de lui rendre plus difficile de se présenter à l'élection à la présidence de la CAF prévue le 12 mars 2021 », souligne la communication aux médias, laquelle précise en outre qu'«en raison notamment d'un risque de dommage irréparable pour Ahmad en cas de maintien de la sanction disciplinaire durant la période précédant les élections de la CAF, la formation du TAS a accepté la demande de suspendre temporairement les effets de la décision de la Chambre de jugement de la Commission d'éthique de la FIFA jusqu'au prononcé de la sentence finale. La formation a cependant souligné que cette décision provisoire ne préjuge nullement de ce qu'elle décidera dans l'analyse au fond, à l'issue de l'échange des écritures et de l'audience».

Verdict le 2 mars 2021

Plus globalement, le TAS a rappelé que la décision rendue ce vendredi «ne préjugeait nullement de ce qu'elle décidera dans l'analyse au fond, à l'issue de l'échange des écritures et de l'audience». L'instance a prévu de rendre son verdict le 2 mars, ce qui permettra à Ahmad, en cas de dénouement favorable, de se présenter pour l'élection présidentielle de la CAF prévue le 12 mars prochain pour briguer un mandat à sa propre succession.

H. Hichem

A voir

- RMC Sport 1 : FC Porto - Rio Ave à 20h
- BeIN Sports 3 : tennis, WTA Melbourne 2021 à 20h30

La Der

MCO : Constitution d'un comité de supporters, un casse-tête pour la direction

Le MC Oran est à une marche d'obtenir la licence du club professionnel, mais sa direction risque une nouvelle sanction vu qu'elle n'a encore engagé aucune démarche pour constituer un comité de supporters, dernier obstacle face à l'obtention de la licence en question. «Parmi les 19 pièces exigées par la direction de contrôle de gestion et des finances, nous avons réussi à en obtenir 18, après que l'expert-comptable a ficelé le bilan financier de l'exercice 2019. Reste maintenant à constituer un comité de supporters, une opération qui s'annonce compliquée», a déclaré, samedi à l'APS, le directeur général de la société sportive par actions du MCO, Hadj Bennacer. Malgré plusieurs délais accordés par la DCGF, un organe relevant de la Fédération algérienne de football, le club phare de la capitale de l'Ouest n'a pas clô-

turé ce dossier, à l'instar d'une dizaine d'autres pensionnaires de la Ligue 1. Le délai précédent du 10 janvier n'a pas suffi à ces clubs pour préparer tous les documents exigés, poussant la commission de discipline de la Ligue de football professionnel à annoncer l'application de l'article 19 du code disciplinaire de la FAF pour non respect de dépôt des documents pour l'octroi de la licence de club professionnel. En effet, cette commission, tout en accordant un deuxième délai de trente jours à compter du 11 janvier en cours, a infligé une amende au MCO de l'ordre de 200 000 dinars. La sanction a touché 9 autres clubs de l'élite, en l'occurrence le MCA, le CRB, l'ESS, le NAHD, l'USMA, le RCR, l'OM, le CABBA et l'USMBA. Le MCO, ainsi que les autres clubs concernés, risque de se voir défalquer un point du compteur de son

équipe fanion si sa direction ne venait pas de compléter le dossier exigé pour l'octroi de la LCP au terme du nouveau délai fixé par l'instance que dirige Réda Abdouche, et qui expirera dans une dizaine de jours.

«Nous sommes conscients du risque qu'encourt notre équipe, mais je dois avouer qu'il est difficile, dans l'état actuel de notre club, de parvenir à constituer un comité de supporters représentatif. Nous allons demander le report de l'opération à une date ultérieure, surtout que les matches de cette saison se déroulent à huis clos et du coup, nous n'avons pas besoin d'un comité de supporters pour participer à l'organisation des rencontres», a encore souligné Hadj Bennacer.